

## [Nice, une autre vision de la « ville intelligente »](#)

**La cinquième commune de France se place à l'avant-garde en matière de ville connectée. Mais son approche diverge de celle du Grand Paris. Signes distinctifs du modèle niçois : la place prédominante du secteur privé et l'accent mis sur la sécurité. En témoigne l'installation de plus de 1.000 caméras de « vidéosurveillance intelligente ». Certains évoquent le spectre de Big Brother.**

En matière de ville intelligente, Nice fait partie des cités pionnières en France. « Quand nous sommes arrivés aux affaires en 2008, la ville était assoupie, se contentant de gérer la rente du tourisme résidentiel. Christian Estrosi [LR] a voulu basculer dans la smart city pour en faire un outil de redynamisation économique », indique, en guise de préambule, Christian Tordo, président de la commission du développement économique et des activités numériques de la métropole Nice Côte d'Azur et ancien patron de Texas Instruments. Depuis six ans, la « belle endormie » expérimente ainsi tous azimuts. Dès 2010, la technologie NFC (Near Field Communication, en clair, la communication de proximité) ouvre le bal pour permettre, sans contact et depuis son smartphone, d'acheter et de valider son titre de transport, de louer son Vélo Bleu ou son Auto Bleue ou de payer chez les commerçants équipés. Ils sont près de 2.000 à jouer le jeu du paiement connecté, en plus des musées municipaux ou de l'opéra.

Et le déploiement se poursuit... Dans les appartements ou les réseaux énergétiques, sur les poubelles ou la voirie, les capteurs foisonnent. Ils seront cinq millions en 2021. En 2011, une vingtaine d'ingénieurs d'IBM sont venus identifier les opportunités de développement de la ville connectée. Une collaboration qui a abouti à la création d'un centre d'hypervision urbaine, gérant les données relatives aux missions de la collectivité, éclairage public, gestion des déchets, transports... L'ambition de ce programme : baisser de 20 % à 40 % la consommation énergétique des bâtiments publics, et de 10 % à 30 % celle de l'éclairage public.

Retrouvez la suite de l'article dans le dernier numéro du Magazine Grand Paris, disponible en kiosque ou par [abonnement](#)